

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion	251

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à l'association Chasse Cheval Loisirs (49 - Maine-et-Loire), pour l'organisation de la Fête de la chasse qui a eu lieu à Vernuil-le-Fourrier les 14 et 15 août 2021 (annexe 1) ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'association Imagine Isère (44 - Loire Atlantique), pour le soutien au plan de communication 2021-2023 relatif au projet Renaissance Isère de reconstruction d'une frégate de la Marine Nationale (annexe 2) ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à l'association Maréchalerie du Saumurois (49 - Maine-et-Loire), pour l'organisation d'un Concours international de ferrage qui a eu lieu à Saumur les 16 et 17 octobre

2021 (annexe 3) ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à l'association Chasse Cheval Loisirs, à l'association Imagine Isère et à l'association Maréchalerie du Saumurois ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 11 000 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Vote sur la subvention de 3 000 € attribuée à l'association Chasse Cheval Loisirs

Contre : Printemps Pays de la Loire, Ecologie Ensemble

REÇU le 22/11/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs